

LUC FERRY

LA GÉNÉTIQUE EST-ELLE DE DROITE¹ ?

Depuis la première découverte des lois de l'hérédité par un moine morave, Gregori Mendel, en 1866, jusqu'au vaste programme de cartographie du génome humain mis en place aujourd'hui par Jean Dausset et Daniel Cohen, la biologie génétique a parcouru une distance proprement sidérante. Plus que toutes les autres sciences peut-être, elle est en passe de modifier l'image que nous nous faisons de nous-mêmes, de bouleverser la façon dont nous concevions les rapports de l'inné et de l'acquis dans le caractère des êtres humains. L'opinion qui prévalait jusqu'alors était que, en gros, il existait en chacun une part d'innéité, plutôt modeste et dans l'ensemble assez identique, une sorte de base fondamentale commune ou de « terrain » sur lequel la diversité de chaque individu venait se construire au gré des circonstances de la vie. On accordait ainsi une place prépondérante à l'éducation, au milieu social, voire à la liberté humaine, bref, à tout ce qui semblait *a priori* relever des « acquis », dans l'apparition des différences entre les êtres... Or il semble aujourd'hui que la plupart des biologistes révisent à la hausse la part de l'inné

qui régirait nos comportements, tandis que celle de l'acquis, de l'histoire, se réduit comme une peau de chagrin au fur et à mesure que progresse la recherche. Non seulement on découvre sans cesse davantage que l'origine de certaines maladies pourrait être génétique, mais il semblerait que nos attitudes quotidiennes, nos choix affectifs ou psychologiques eux-mêmes pourraient bien être partie prenante d'un destin génétique dans des proportions bien plus considérables qu'on ne pouvait le croire jusqu'à ces toutes dernières années.

Ainsi se développe, souvent à l'insu des non-spécialistes, une nouvelle discipline, la « génétique des comportements », qui entend dévoiler les déterminismes rigoureux dissimulés derrière nos modes de vie. De vastes entreprises de recherche, qui eussent semblé farfelues ou sacrilèges il y a vingt ans encore, sont ainsi consacrées aux origines de l'homosexualité, de l'intelligence, de l'agressivité, de l'alcoolisme, de la schizophrénie ou de la dépression. Cette dernière, par exemple, fait aujourd'hui l'objet d'un gigantesque programme (portant sur le génome d'un millier de

143

1. Une première version de ce texte a paru dans *Le Point*, en octobre 1995.

malades) placé sous l'égide de la Fondation européenne pour la science. Les retombées de ces études théoriques pourraient être d'une importance primordiale. Dans tous les cas, elles soulèvent des questions philosophiques d'une ampleur inédite. Or de ces travaux, nécessairement lents et difficiles à saisir pour les non-scientifiques, on entend finalement assez peu parler, hors du cadre des polémiques qu'ils ne manquent pas de susciter, tant ils se heurtent, aujourd'hui encore, à des tabous éthiques et politiques. Il est nécessaire de comprendre ces tabous, sinon de les lever, si l'on veut avoir une chance de saisir les enjeux d'un débat qui s'annonce décisif dans les années qui viennent.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA GÉNÉTIQUE DES COMPORTEMENTS

Si l'on considère le cas le plus litigieux, celui de l'homosexualité, les premières enquêtes sur son éventuelle origine génétique remontent en vérité aux années cinquante : l'une d'entre elles, restée célèbre en raison du caractère impressionnant de ses résultats, faisait apparaître, dès 1952, que sur 37 paires de vrais jumeaux et 26 paires de faux, la concordance d'homosexualité était de 100 % chez les premiers et seulement de 12 % chez les seconds. Mais, à l'époque, de telles recherches faisaient ricaner, ou grincer des dents. Elles se heurtaient à une réticence viscérale des partisans de l'acquis, c'est-à-dire de toutes les sciences humaines coalisées contre ce qui faisait figure de résurgences des idéologies d'extrême droite. Si la découverte du fait que le matériel héréditaire est porté par l'ADN date de 1943, il fallut attendre, comme le rappelle le professeur

Philippe Meyer, le milieu des années soixante-dix pour que la génétique médicale soit enfin enseignée aux étudiants en médecine ! Depuis lors, de nombreuses expériences ont repris le flambeau, avec, cette fois-ci, l'aval de plus en plus large de la communauté scientifique. En décembre 1991, deux savants américains, Michael Bayley et Richard Pillard, affirment détenir la preuve irréfutable du caractère inné de l'homosexualité. Ils sont tous deux des universitaires sérieux, l'un à la plus prestigieuse université de Chicago, l'autre à Boston University. Leur expérience porte sur 161 hommes *gays*, leurs jumeaux, s'ils en ont, ainsi que, le cas échéant, leurs frères d'adoption : 52 % des vrais jumeaux s'avèrent être également homosexuels, contre 22 % des faux et 11 % des frères adoptés. Ils décident alors de poursuivre la recherche du côté des lesbiennes, en appliquant le même protocole, et ils publient leurs résultats en 1993 dans *Archives of General Psychiatry* : 48 % de concordance chez les vraies jumelles, contre 16 % chez les fausses et 6 % chez les sœurs adoptées. L'hypothèse que l'homosexualité tiendrait plus à la « nature » qu'à l'éducation, à l'inné qu'à l'acquis, semble ainsi se confirmer.

Reste, bien sûr, pour la transformer autant que faire se peut en certitude scientifique, à mettre en évidence l'existence d'un gène susceptible d'induire un comportement aussi complexe qu'un tel choix sexuel, psychique et affectif. C'est là ce qu'entreprend de réaliser un autre chercheur, Dean Hamer, spécialiste incontesté dans son domaine, celui de la biologie moléculaire. Une analyse de l'ADN est alors conduite sur un échantillon de 76 familles d'homosexuels avec plusieurs marqueurs de gènes. Elle

montre que le « comportement homosexuel » serait lié à la région dite « Xq28 » située sur le bras long du chromosome X. Les statistiques sont telles qu'elles excluent l'hypothèse d'une association simplement due au hasard.

Vrai ou faux, science ou idéologie ? Comme on s'en souvient peut-être, les travaux de Dean Hamer et de ses collègues ont suscité de nombreuses et très violentes critiques. Sur le plan proprement scientifique d'abord : il faudrait commencer par isoler « le gène » lui-même, le « séquencer », et surtout comprendre comment il opère : quelle protéine libère-t-il ? Comment agit-elle sur le comportement ? Tout cela n'est pas expliqué par Hamer, et les résultats statistiques restent largement à interpréter. Au demeurant, l'hypothèse d'un déterminisme rigoureux qui relierait une attitude psychique complexe à un substrat génétique comme un effet à une cause unique relève d'un matérialisme si rustique qu'il est aujourd'hui abandonné par tous (ou presque). Toutes ces réserves sont justes, mais, comme le remarque encore Philippe Meyer, qui relate avec limpidité ces expériences dans un livre remarquable¹ auquel j'emprunte ces informations : « L'étude de Hamer ne pouvait être mise en cause sur bien des points. Les marqueurs chromosomiques avaient été utilisés en grand nombre [...] et la technique d'échantillonnage » semblait irréprochable. Jacques Ruffié parvient du reste à des conclusions analogues en ce qui concerne les recherches sur la schizophrénie : « Il existe des familles de schizophrènes comme des familles de maniaco-dépressifs. » Sans

doute, diront les partisans de l'« acquis », mais cela ne prouve en rien que la schizophrénie soit « innée », mais plutôt, comme le veut la psychanalyse, qu'elle est liée à l'éducation. Réponse de Ruffié : « Si la fréquence des schizophrénies, toutes formes confondues, est de l'ordre de 1 à 3 % dans la population prise au hasard, elle peut être dix à cent fois plus forte chez les apparentés de patients au premier degré. En outre, la fréquence observée est quatre fois plus élevée chez les jumeaux vrais que chez les faux. Et les études faites sur les enfants adoptés qui présentent une schizophrénie montrent fréquemment que l'un ou l'autre de leurs parents biologiques était souvent atteint (28 %)². » Sur ces questions, à n'en pas douter, Meyer et Ruffié expriment le point de vue de l'immense majorité des biologistes ; un point de vue, toutefois, qui ne se dit pas volontiers en public, tant ils redoutent de se heurter à la réprobation morale des partisans de l'acquis.

145

ÉTHIQUE ET GÉNÉTIQUE

Car c'est bien avant tout sur le plan éthique et philosophique que ce type de recherche fait problème : l'homosexualité n'est-elle pas un choix possible pour tout être humain et, à vrai dire, un choix si complexe dans ses différentes composantes psychiques qu'il pourrait être absurde de vouloir le réduire à un seul déterminant génétique ? Quant à la schizophrénie, l'alcoolisme ou la dépression, s'ils ne relèvent d'évidence pas d'une « décision », ne sont-ils pas, comme tout ce qui appartient à la vie de l'esprit, d'abord et avant tout détermi-

1. *L'illusion nécessaire*, Paris, Plon/Flammarion, 1995.

2. *Naissance de la médecine prédictive*, Paris, Odile Jacob, 1993, p. 457.

nés par l'histoire individuelle et familiale ? Dire qu'ils seraient innés, naturels, n'est-ce pas revenir à l'idée ancienne qu'il existerait des « déviants » par nature et, lâchons le mot, des familles de « tarés » ? Au reste, que veut-on montrer au juste ? Que les homosexuels constituent une « catégorie à part », que leur comportement n'est pas l'effet d'une libre décision, mais d'un destin génétique irréversible ? De là à réaffirmer qu'ils sont eux aussi des « malades », des pervers, comme on disait jadis, il n'y a qu'un pas, singulièrement régressif et réactionnaire. Sans compter les risques politiques de telles assertions : ne vait-on pas se mettre à examiner l'ADN d'un individu avant de le recruter, voire se mettre à tester les embryons pour éliminer ceux qui seraient « marqués », etc.

Ces objections, et quelques autres du même ordre, ne sont pas sans force. On ne saurait oublier aujourd'hui les programmes de stérilisations ou les lobotomies pratiquées, en secret et à grande échelle, aux États-Unis dans les années soixante encore ! Notons cependant que ces critiques ne récusent pas tant la vérité possible de telles hypothèses que les éventuels dangers liés à leur utilisation. A vrai dire, on rencontre aujourd'hui deux positions morales tout à fait opposées face à ces questions. Certains homosexuels, notamment, se réjouissent ouvertement de ces « progrès » scientifiques, convaincus qu'ils sont d'être depuis toujours « différents » des autres. La mise en évidence de cette spécificité sur un plan génétique, voire anatomique, ne leur semble pas être une atteinte à leur liberté ou une menace, mais au contraire une libération. C'est en ce sens, par exemple, que Simon Le Vay, chercheur à l'institut Salk de San Diego, entreprend en 1991 une vaste étude sur le

cerveau des homosexuels qui conclut à la mise en évidence d'une différence de structure au niveau de l'hypothalamus... alors qu'il appartient lui-même à la communauté *gay*. On sait comment, aujourd'hui, toute une fraction de l'extrême gauche américaine, celle qui se veut « politiquement correcte », ne cesse de plaider en faveur du « droit à la différence », des femmes, des homosexuels, des minorités culturelles, etc. Que ces différences s'enracinent dans la part d'inné qui est en chacun de nous ne la gêne donc nullement, bien au contraire.

Une autre attitude, dominante en France, pays de tradition républicaine s'il en est, consiste au contraire à faire preuve de la plus grande méfiance à l'égard des thèses innéistes, assimilées depuis longtemps, souvent de façon simpliste, mais non sans motif cependant, à l'idéologie d'extrême droite.

L'INNÉ EST-IL DE DROITE ET L'ACQUIS DE GAUCHE ?

Pour des raisons de fond, en effet, les partisans de la « nature » ont toujours été plus ou moins associés chez nous à l'extrême droite politique. On se souvient à cet égard des inénarrables polémiques qui ont opposé, dans les années soixante-dix, le professeur Debray-Ritzen, symbole vivant de l'innéisme, aux psychanalystes partisans de l'acquis sur la question des causes de la dyslexie ou de l'arriération mentale. Par-delà la crainte de voir certains individus « étiquetés » pour toujours, enfermés dans des catégories nosographiques rigides et, par là même, « marginalisés », c'est un thème politique majeur de notre histoire démocratique que la problématique de l'inné et de l'acquis venait heurter de plein fouet. Car l'innéisme, pour

nous, est d'abord associé aux structures mentales aristocratiques héritées de l'Ancien Régime. C'est dans le monde aristocratique, en effet, que l'on considère certains individus comme étant *par nature*, c'est-à-dire, de naissance, meilleurs ou moins bons que d'autres. Face au féodalisme, la Révolution française abolit les privilèges. Elle affirme l'égalité de droit, et c'est par rapport à cette affirmation que l'inégalité de fait commence à faire problème.

Mais le soupçon fondamental de possibles dérives réactionnaires de la génétique s'est vu renforcé encore au cours de ces dernières années par l'apparition de techniques nouvelles liées à la pratique des procréations médicalement assistées (PMA). Deux faits majeurs, en effet, sont venus s'ajouter au débat : la mise en œuvre effective des premières expériences de « clonage » humain, et l'avènement de formes inédites d'eugénisme rendues possibles par la sélection, *in vitro*, des embryons dans certains types de diagnostic anténatal. Au fantasme d'une origine aristocratique des thèses innéistes s'est alors associée l'idée qu'elles pouvaient avoir partie liée avec les idéologies fascistes. A la droite réactionnaire s'ajoutait ainsi la droite extrême.

Le moins qu'on puisse dire est que le clonage d'embryons humains réalisé pour la première fois (du moins officiellement) le 13 octobre 1993 par deux chercheurs américains aura suscité dans ce contexte une réprobation unanime. De François Mitterrand au président du Comité national d'éthique, chacun s'est déclaré « horrifié » par cette expérience. Pas une réaction qui n'évoquât alors les références obligées de la littérature fantastique : Huxley, Orwell, Boris Vian, l'île du docteur Moreau, j'en passe, et de

plus effroyables encore. Et dans le registre de la science-fiction à connotation politique, on évoqua bien sûr l'hypothèse, en effet terrifiante, de malheureux clones utilisés pour servir de banques d'organes à telle de leur réplique, voire la fabrication d'armées d'esclaves asservies à des élites, elles aussi soigneusement sélectionnées et dupliquées...

Plus sérieusement, ce sont les derniers progrès réalisés, grâce à la génétique, en matière de procréations médicalement assistées, qui allaient relancer le débat sur les éventuelles dérives droitières de la biologie, en attirant l'attention sur la possibilité d'une résurgence des politiques « eugénistes ». De quoi s'agit-il, en effet ? D'abord de traitements nouveaux proposés aux familles dont les enfants à naître risquent fortement d'être frappés par une affection héréditaire grave. On pense à certaines anomalies de l'hémoglobine, à la mucoviscidose, à des maladies dégénératives du système nerveux et musculaire, notamment. Dans ce type de cas, on peut offrir aux couples qui souhaitent avoir un enfant indemne de la maladie deux possibilités de diagnostic précoce. La première (diagnostic « anténatal » ou « prénatal » classique) consiste à détecter la présence du trouble génétique chez le fœtus. Sa conclusion « logique », lorsque le test dévoile la présence de la maladie, est dans la plupart des cas l'avortement (car les couples qui ont recours à ce diagnostic en ont accepté par avance l'éventualité). Une seconde voie permet d'éviter cette issue : le test s'effectue alors sur des embryons obtenus *in vitro*, et non plus sur des fœtus déjà portés par la mère. On « fabrique » plusieurs embryons, puis on les soumet à des tests (diagnostic « préimplantatoire » ou DPI) permettant

d'identifier ceux qui sont porteurs de l'anomalie. Seuls seront alors réimplantés dans l'utérus les embryons indemnes. Depuis cinq ans environ, cette technique a été proposée par certains centres dans le monde et plusieurs dizaines d'enfants sont nés (d'abord en Angleterre, aux USA et en Belgique).

Elle soulève à l'évidence deux objections sur le plan éthique. La première touche le problème, ô combien symbolique et sensible, de l'eugénisme. Et, de fait, le diagnostic préimplantatoire conduit bien, c'est incontestable, à une sélection des embryons. La seconde touche à la question des limites d'une telle pratique : on soupçonne alors qu'elle pourrait bien s'appliquer au début à des maladies graves (comme ce fut le cas en Angleterre avec la mucoviscidose), mais s'étendre ensuite à toutes les demandes : pourquoi pas sélectionner des embryons d'enfants non plus seulement indemnes de telle ou telle maladie, mais répondant aux critères que leurs futurs parents se font de la perfection ? La pente, comme on dit alors, semble fort glissante...

Par-delà la peur ou le fantasme d'une résurgence des projets totalitaires, la génétique contemporaine se heurte encore à d'autres tabous, issus de sa concurrence objective avec les sciences humaines. Reposant sur l'idée que l'histoire individuelle (psychanalyse) ou sociale (sociologie) déterminerait nos comportements, ces disciplines, qui ont suscité tous les espoirs dans les années soixante, voient d'un fort mauvais œil l'idée qu'on pourrait diminuer la part de l'acquis au profit de l'inné. C'est un peu comme si on venait leur ôter le pain de la bouche, les priver de ce fameux « terrain » sur lequel elles prospèrent, tant bien que mal, depuis trente ans. La géné-

tique des comportements n'a guère meilleure presse auprès des psychologues que la sociobiologie auprès des sociologues.

LA PSYCHANALYSE EN PÉRIL ?

Après avoir réagi de façon le plus souvent hostile aux applications de la biologie à la compréhension de la vie psychique, nombre de psychanalystes se sont rabattus sur une position de repli, qui semble, à première vue, raisonnable : même si les sciences « dures » devaient montrer que la proportion d'inné est plus importante que prévu, il resterait à l'histoire de l'individu une part qui n'est pas négligeable, celle réservée à l'action du milieu, notamment familial, sur un « terrain » donné. Et c'est dans la sphère ainsi délimitée que la psychanalyse conserverait une légitimité incontestable. Ce schéma général n'est sans doute pas tout à fait faux. Il fait cependant bon marché de trois difficultés sérieuses, impossibles à éluder d'une façon aussi simpliste.

La première est évidente, mais non sans conséquences sur le plan thérapeutique : dès son apparition, chez Freud en particulier, la psychanalyse élève une prétention forte à l'« étiologie », c'est-à-dire à la mise au jour des causes complexes qui conduisent à l'apparition de la folie. Or cette étiologie se veut résolument « psychique » : c'est dans les mécanismes de notre vie affective inconsciente, non dans notre anatomie ou notre matériel génétique, que se situe la source des grands symptômes. Et, en bonne logique, c'est de cette identification des causes que dépend la nature, elle aussi purement psychique, de la thérapie. On ne peut donc pas faire comme si, par exemple, la découverte d'un éventuel « gène de la schizophrénie » ne devait

avoir qu'un effet limité sur la théorie psychanalytique. Elle la contraindrait au contraire à une remise en question tout à fait radicale. D'autant que, et telle est la deuxième difficulté, l'étiologie psychanalytique a souvent eu pour effet d'induire une forte culpabilité chez les parents d'enfants réputés difficiles ou anormaux. Dans le cas de l'autisme en particulier, nombre d'entre eux ont retenu, de leur contact avec des psychanalystes, qu'ils avaient « mal aimé » leur enfant, pas su communiquer convenablement avec lui, etc. La faute, du reste, n'en revient pas toujours au psychanalyste : il peut prendre toutes les précautions oratoires qu'on voudra, c'est la théorie même qui rend peu ou prou les parents « responsables », donc en quelque façon fautifs. Or une étiologie d'origine génétique changerait le rapport à la culpabilité du tout au tout. Sans doute ne la ferait-elle d'ailleurs pas disparaître, mais une chose est, en tant que parent, d'être biologiquement la cause involontaire d'un dysfonctionnement chez son enfant, autre chose de l'avoir mal compris au point qu'il en soit tombé malade. Par où l'on s'approche de la troisième difficulté, qui touche l'efficacité de l'analyse. On dit d'ordinaire qu'elle produit peut-être des effets bénéfiques sur les névroses, mais que, concernant les grandes psychoses, son effet, depuis cinquante ans, avoisine la nullité. Propos rustiques, sans doute, et que leur manque de sophistication fera tourner aisément en dérision. Propos cependant, il faut l'avouer, globalement véridiques. Il va de soi que, dans ce contexte, l'hypothèse d'une origine génétique des psychoses viendrait expliquer ce relatif échec.

Cela ne signifie nullement que la psychanalyse, comme se l'imaginent volontiers les partisans de l'inné, serait enfin

renvoyée au musée des fausses sciences, quelque part entre l'alchimie et le marxisme. Mais cela la contraindrait du moins à redéfinir en profondeur ses objectifs – et l'obligerait notamment à réfléchir en termes neufs à ce qu'elle peut apporter sur le plan de la communication avec le malade plus que sur celui de la thérapeutique proprement dite. Car le patient, selon la belle formule de Gladys Swain, la grande psychiatre aujourd'hui disparue, reste en quelque façon « le sujet de sa folie ». Pour être malade, son besoin de communiquer ne disparaît pas, encore moins la nécessité de combattre, avec l'aide des autres, l'insupportable de l'angoisse.

149

LA VÉRITÉ, AU RISQUE DE LA DÉMOCRATIE ?

La conclusion s'impose d'elle-même, fût-elle pour certains difficile à admettre : au lieu de dissimuler par tous les moyens ce qui serait censé gêner l'égalitarisme démocratique, il vaudrait mieux se donner la peine de penser démocratiquement d'éventuelles inégalités. Car la seule question qui vaille est la suivante : quelle devrait être l'attitude d'un démocrate s'il s'avérait que nos comportements soient, en effet, plus fortement déterminés que nous ne le pensons par des données naturelles incontrournables ? La question, du reste, se pose très concrètement, par exemple dans le cas de certains pervers sexuels, violeurs d'enfants en particulier, dont la plupart des biologistes pensent qu'ils sont « par nature » voués à la récidive. Il faut, au lieu de refuser les faits, garder à l'esprit que la démocratie tient plus par la vérité, quelle qu'elle soit, que par l'organisation de mensonges, fussent-ils pieux. Cessons donc de mentir à des

Billancourt imaginaires pour ne pas les désespérer et tâchons d'accepter enfin ceci : ce qui est démocratique, ce n'est pas l'affirmation dogmatique d'une égalité de fait entre les hommes, ni son corollaire, la négation d'éventuelles inégalités de nature. Mais c'est le fait que cette inégalité, fût-elle avérée, *ne se traduit pas par l'attribution a priori de privilèges juridiques ou politiques*, chacun devant, en principe, garder toutes ses chances de s'élever dans la vie aussi loin qu'il le peut. Le droit à la différence, n'en déplaise aux politiquement corrects, ne doit pas se traduire par une différence de droits.

150 Pour les mêmes raisons, il serait souhaitable, en matière de bioéthique, d'en finir avec des anathèmes qui ferment le débat au lieu de l'instruire. Ainsi en vait-il, à mon sens, de l'accusation d'eugénisme, trop souvent lancée sans aucune réflexion, simplement pour discréditer l'adversaire en le piégeant dans les catégories politiques honnies, et indéfendables entre toutes, du nazisme. Si l'on reconsidère un instant l'exemple du diagnostic préimplantatoire, qui suscita tant de tensions lors des débats parlementaires sur la loi bioéthique, on verra que le problème est moins simple qu'il n'y paraît, qu'il n'oppose pas en vérité des antinazis pleins de vertu à des fascistes inavoués. Car les arguments des « anti-eugénistes », qui frappent le public et possèdent toutes les apparences du bon sens moral, sont souvent peu rigoureux, pour ne pas dire spécieux et démagogiques. Certains en ont fait de véritables fonds de commerce pseudo-intellectuels. Ils contournent la vraie question, celle, justement, des limites *nuancées* qu'une

démocratie doit imposer en ces matières au lieu de tout autoriser ou de tout interdire. Il faut ici récuser de la façon la plus nette la notion fallacieuse de « pente glissante ». On peut, en effet, défendre avec des arguments efficaces, y compris dans la pratique réelle, le dispositif suivant : seuls certains centres hospitaliers seraient habilités à pratiquer le DPI ; des équipes médicales, assistées le cas échéant de personnalités extérieures, pourraient alors être chargées de fixer elles-mêmes, dans le dialogue avec les patients, la limite à ne pas franchir en s'inspirant du principe suivant : oui au DPI à des fins thérapeutiques, pour des affections héréditaires graves, non dans tous les cas qui relèvent de la simple convenance. Ce principe permettrait d'éviter que l'on cède au fantasme de l'enfant parfait, la thérapeutique se bornant à écarter les embryons malades, sans chercher pour autant à sélectionner « les meilleurs ». La déontologie ainsi élaborée devrait l'être dans une transparence parfaite et pourrait faire l'objet d'une évaluation annuelle, permettant de s'assurer que le principe général a bien été appliqué. Elle supposerait seulement que l'on accorde un minimum de confiance aux individus concernés, et que l'on se souvienne aussi que, s'il n'est pas interdit d'interdire, nul n'est pour autant autorisé à le faire sans raison. La science, en vérité, n'est ni de droite ni de gauche et, aujourd'hui comme hier, la pratique du soupçon généralisé risque de se révéler, à terme, porteuse des pires dogmatismes : ceux qui se dissimulent sous l'apparence de l'esprit critique et de la liberté de pensée.